



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, 19 avril 2017

GESTION DE L'EAU

LIMITATION PROVISoire DES USAGES DE L'IRRIGATION BASSIN DE LA SEUGNE

A compter du vendredi 21 avril 2017, le bassin de la Seugne passe en alerte de printemps, suite à un arrêté du Préfet de la Charente-Maritime.

Conformément à l'arrêté-cadre interdépartemental du 28 mars 2017 délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitations ou de suspension provisoires des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2017 sur le territoire de l'OUGC Saintonge, le Préfet a décidé des mesures de restrictions suivantes à compter du vendredi 21 avril 2017, 08 heures :

- Mesure nouvelle :

Bassin de la Seugne :

Alerte de printemps :

Interdiction des prélèvements à usage d'irrigation le mercredi de 8 heures à 19 heures, les jeudi, vendredi, lundi et mardi de 9 heures à 19 heures et du samedi 9 heures au dimanche 19 heures

- Mesures reconduites :

Les mesures suivantes restent en vigueur :

Périmètre d'OUGC	Bassins	Type d'alerte
OUGC Cogest'eau	Aume Couture	Alerte de printemps
OUGC Saintonge	Fleuves côtiers de Gironde	Coupure de Printemps
	Seudre	Alerte de printemps
	Bruant	
	Charente aval (incluant les sous bassins S5b « marais sud de Rochefort et S5c marais nord de Rochefort »	

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Yann TOUVERON - 05.46.27.43.05 - 06 87 70 52 35

Nathalie DORNAT - 05.46.27.43.25

Standard - 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

<https://twitter.com/prefet17>
<https://www.facebook.com/Prefet17/>



Gestion quantitative de l'eau : Situation des bassins de Charente-Maritime au 21 avril 2017

